

## Lignes directrices opérationnelles pour le vrac solide à Lower Cove et Long Wharf

1. Vrac solide :
  - a. Lower Cove : Toutes les opérations doivent être menées dans un lieu clos ou couvertes par un dispositif efficace de dépoussiérage. Pourrait nécessiter une évaluation des impacts environnementaux.
  - b. Long Wharf : Pas d'opérations de vrac solide.
2. Heures de fonctionnement des terminaux non maritimes : De 8 h à 19 h, du lundi au samedi.
3. Impact communautaire : Une rétroaction de la part de la ville, et éventuellement des citoyens, pourrait être nécessaire.
4. Lignes directrices en matière de bruit pour les opérations de terminaux non maritimes :
  - a. Les règlements de la ville de SJ seront pris en compte. La surveillance acoustique devra être assurée aux frais du promoteur.
  - b. Le plan d'atténuation du bruit doit être présenté au Port dans le cadre de la proposition globale.
5. Fréquence de la circulation des camions : 6 camions par heure De 8 h à 19 h, du lundi au samedi.
6. Opérations de chargement des navires : De 8 h à 23 h, du lundi au samedi.
7. Effets environnementaux :
  - a. Odeur : Pas d'odeur perceptible.
  - b. Déversements et fuites – signalés et nettoyés immédiatement aux frais du promoteur.
  - c. Qualité de l'air – surveillance aux frais du promoteur et rapport continu au Port.
8. Toute modification et remise à niveau du terminal ou du poste à quai : Aux frais du promoteur.
9. Opérations de croisière :  
Aucune perturbation ou aucun impact.
10. Droits de port :  
Voir le site Web ([www.sjport.com/tariffs](http://www.sjport.com/tariffs)) pour consulter les droits publiés.

### Droits concernant les terrains

Durée	Exigences en matière de terrain	Tarif par pied carré
6 mois	1 acre	5,00 \$
1 an	1 acre	4,00 \$
2 ans	2 acres	3,00 \$

